



CARILLONS EN PAYS D'OC

Association Régionale des Carillons
du Sud de la France

N° SIRET 492 441 431 00011

contact@carillonsenpaysdoc.fr

Règlement Audition Diplômante

Manifestation ouverte à tous, le but est d'encourager jeunes et moins jeunes à se former au carillon et leur donner l'occasion de se retrouver autour d'un même carillon. Une liste de pièces est proposée par niveau à laquelle chaque candidat ajoute une pièce libre. On s'inscrit dans le niveau que l'on veut, en essayant de progresser l'année suivante. Mais on peut tout à fait se représenter dans le même niveau si l'on ne se juge pas prêt pour la « Campana » suivante. C'est pourquoi cela s'appelle Audition et non Examen ! Car il faut avant tout se faire plaisir !

Un diplôme est décerné en fin d'audition avec les mentions Très Bien, Bien ou Assez Bien.

Nouveauté 2025 : une catégorie 4 mains !!

Une proposition toute récente d'une jeune élève-carillonneuse de Castres que l'on a décidé d'adopter dès cette année.

Pas de niveau imposé, pas de pièce imposée, et les binômes se forment selon leur choix.

Le « Meilleur binôme 2025 » sera élu sur la propreté et la clarté de son jeu et sa parfaite synchronisation !

Présidente : Irène Randrianjanaka, 100 av de la paix, 34690 FABREGUES. Tél : 06 08 90 86 45

Secrétaire : Maël Proudom, 11 rue Daubenton, 31300 TOULOUSE. Tél : 06 18 91 01 49

Trésorier : Jean-Pierre Carme, 45 route de Semalens, 81710 SAIX. Tél : 05 63 74 87 60